

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 062-216208462-20251222-DEC2025_49-CC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles modifiée par délibération du 12 avril 2024

Vu le Code la Commande Publique

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la surveillance des bâtiments communaux et de leurs abords

Vu la proposition de la société SSP à Vermelles

DEC2025_49

Objet : Contrat de surveillance des bâtiments communaux et de leurs abords

DECIDE

Article 1 : Il est conclu avec la société SSP à Vermelles un contrat de surveillance des bâtiments communaux et de leurs abords du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Article 2 : Le montant mensuel de la prestation s'élève à :

- | | |
|--|-----------------|
| - Rondes aléatoires | : 1 550.00 € HT |
| - Rondes de fermeture et d'ouverture du cimetière
et du parc André Vaniet | : 150.00 € HT |

Article 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 22 décembre 2025

Le Maire,
A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,

Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 22 décembre 2025

Et de la publication le 22 décembre 2025